

23 MARS 2026

ARRIVEE
5
**LE GRAND
BORNAND**

MAIRIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 16 heures, le Conseil municipal de la commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 18 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte SCHMIDT, doyenne d'âge.

Membres
en exercice

19

Présents

18

Votants

18

Présents : MMES, MM FAVRE BONVIN Hélène, MISSILLIER Marc, FAVRE-BONVIN Benjamin, BASTARD-ROSSET Bénédicte, POCHAT-BARON Henri, FOURNIER-BIDOZ Anne, FOURNIER-BIDOZ Michel, JOSSERAND Mélanie, PERRILLAT-AMEDE Bertrand, PERRILLAT-MONET Sidonie, AMOUDRY Pierre, LACOMBE Marianne, AVRILLON Guillaume, PERRILLAT-CHARLAZ David, SCHMIDT Brigitte, BON-BETEND Valentin, LE BIAVANT Christelle, TARDY Jean-Marc.

Absente excusée : MISSILLIER Marthe

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a désigné Madame Mélanie JOSSERAND, en qualité de secrétaire de séance.

DEL070/2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,

La séance est présidée par la doyenne d'âge, Madame Brigitte SCHMIDT.

Madame la Présidente invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire et demande qui souhaite se porter candidat.

Candidate : Madame Hélène FAVRE BONVIN

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

A obtenu :

Madame Hélène FAVRE BONVIN :	18
------------------------------	----

A l'unanimité,

EST PROCLAMEE maire Madame Hélène FAVRE BONVIN.

Madame Hélène FAVRE BONVIN est immédiatement installée dans ses fonctions de maire et prend la présidence de la séance.

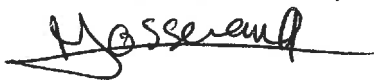
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire

Hélène FAVRE BONVIN



La secrétaire de séance,


Mélanie JOSSERAND

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

SEANCE DU 22 MARS 2026

Membres
en
exercice

19

Présents

18

Votants

18

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 16 heures, le Conseil municipal de la commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 18 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Hélène FAVRE BONVIN, maire.

Présents : MMES, MM FAVRE BONVIN Hélène, MISSILLIER Marc, FAVRE-BONVIN Benjamin, BASTARD-ROSSET Bénédicte, POCHAT-BARON Henri, FOURNIER-BIDOZ Anne, FOURNIER-BIDOZ Michel, JOSSERAND Mélanie, PERRILLAT-AMEDE Bertrand, PERRILLAT-MONET Sidonie, AMOUDRY Pierre, LACOMBE Marianne, AVRILLON Guillaume, PERRILLAT-CHARLAZ David, SCHMIDT Brigitte, BON-BETEND Valentin, LE BIAVANT Christelle, TARDY Jean-Marc.

Absente excusée : MISSILLIER Marthe

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a désigné Madame Mélanie JOSSERAND, en qualité de secrétaire de séance.

DEL071/2026

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal est fixé à 19 membres ;

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement des services municipaux et la bonne administration de la commune, de fixer le nombre d'adjoints au maire ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire

Hélène FAVRE BONVIN



La secrétaire de séance,

Mélanie JOSSERAND

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2026

Membres en exercice
19 L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 16 heures, le Conseil municipal de la commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 18 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Hélène FAVRE BONVIN, maire.

Présents
18 Présents : MMES, MM FAVRE BONVIN Hélène, MISSILLIER Marc, FAVRE-BONVIN Benjamin, BASTARD-ROSSET Bénédicte, POCHAT-BARON Henri, FOURNIER-BIDOZ Anne, FOURNIER-BIDOZ Michel, JOSSERAND Mélanie, PERRILLAT-AMEDE Bertrand, PERRILLAT-MONET Sidonie, AMOUDRY Pierre, LACOMBE Marianne, AVRILLON Guillaume, PERRILLAT-CHARLAZ David, SCHMIDT Brigitte, BON-BETEND Valentin, LE BIAVANT Christelle, TARDY Jean-Marc.

Votants
18 Absente excusée : MISSILLIER Marthe.

18 Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a désigné Madame Mélanie JOSSERAND en qualité de secrétaire de séance.

DEL072/2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10 ;

Vu la délibération n° 071-2026 du 22 mars 2026 fixant à cinq (5) le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire sous la présidence de Madame Hélène FAVRE BONVIN, maire.

Liste des candidats :

Liste n°1 : conduite par Monsieur Marc MISSILLIER

- Monsieur Marc MISSILLIER
- Madame Bénédicte BASTARD-ROSSET
- Monsieur Benjamin FAVRE-BONVIN
- Madame Anne FOURNIER-BIDOZ
- Monsieur Henri POCHAT-BARON

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel :	18
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

La liste conduite par Monsieur Marc MISSILLIER a obtenu 18 voix.

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue,

SONT PROCLAMES adjoints au maire dans l'ordre de la liste et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Marc MISSILLIER
- 2^{ème} adjointe : Madame Bénédicte BASTARD-ROSSET
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Benjamin FAVRE-BONVIN
- 4^{ème} adjointe : Madame Anne FOURNIER-BIDOZ
- 5^{ème} adjoint : Monsieur Henri POCHAT-BARON

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Hélène FAVRE-BONVIN



La secrétaire de séance,

Mélanie JOSSERAND